



IMPORTANT : En raison des mesures imposées par le gouvernement relativement au COVID-19, une consultation écrite a lieu pour une période de 15 jours se terminant le 7 juillet 2021. Tous citoyens sont invités à faire parvenir leurs commentaires concernant le sujet visé ci-dessous à la direction générale par courriel au questions@mille-isles.ca ou via la page Facebook de la Municipalité. Prendre note que la Municipalité se réserve le droit de filtrer les questions afin que les questions écrites restent pertinentes au sujet abordé et respectueux dans son ensemble.

IMPORTANT: As a result of the government's imposed measures on COVID-19, a written consultation takes place for a 15 days period, ending on July 7, 2021. All citizens who wish to do so are invited to give their comments concerning this topic by email at questions@mille-isles.ca or via the Municipality's Facebook page. Please note that the Municipality reserves the right to filter questions so that the written question period remains relevant to the topics discussed and respectful as a whole.

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Mille-Isles:

QUE le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2021, qui se tiendra à 19 h à la salle communautaire située au 1262, chemin de Mille-Isles à Mille-Isles ou via vidéoconférence.

Nature: La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'ajout d'un logement supplémentaire de type garçonnière (bachelor) au 1^{er} étage d'un bâtiment principal plutôt qu'au sous-sol, tel que prévu dans la réglementation, pour la propriété située au 1582 chemin Mille-Isles.

Effet : Contrevient à l'article 6.2.9 laquelle prévoit qu'un logement supplémentaire de type garçonnière doit être aménagé au sous-sol, tel que prescrit au règlement de zonage RU.02.2011.

Donné à Mille-Isles, ce 23 juin 2021.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Pierre-Luc Nadeau

PUBLIC NOTICE

MINOR DEROGATION

IS HEREBY GIVEN by the undersigned, general director and secretary-treasurer of municipality of Mille-Isles:

THAT the municipal council will decide upon the following request for a minor derogation described below at the regular meeting to be held on July 7, 2021, at 7:00 p.m. at the at the Community Hall located at 1262 Mille-Isles road in Mille-Isles or by videoconference.

Nature: The minor exemption request consists of authorizing the addition of an additional bachelor-type apartment on the 1st floor of a main building rather than in the basement, as provided for in the regulations, for the property located at 1582 Mille-Isles Road.

Effect: Contravenes article 6.2.9 which provides that additional bachelor-type accommodation must be provided in the basement, as prescribed in zoning by-law RU.02.2011.

Given in Mille-Isles, June 23, 2021.
General director and secretary treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION


Je soussigné, Pierre-Luc Nadeau, Directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Mille-Isles, certifie que :

- j'ai affiché l'avis ci-contre concernant le sujet suivant:
 - Dérogation mineure pour la propriété située au 1582, chemin de Mille-Isles
 - Assemblée publique

- aux endroits suivants, ce 23e jour du mois de juin 2021 entre 7h45 et 16 h 30 :
 - Sur le tableau situé à l'entrée principale du bureau de l'hôtel de ville, 1262, chemin Mille-Isles à Mille-Isles
 - Sur le tableau situé à l'entrée principale de la salle communautaire, 1262, chemin Mille-Isles à Mille-Isles
 - Sur le tableau situé à l'entrée du Lac Dainava
 - Sur le tableau situé au bureau de poste de Bellefeuille, 986, boul. La Salette à Bellefeuille
 - Sur le tableau situé au Lac Paul
 - Sur le tableau situé à l'extérieur de l'hôtel de ville
 - Dans la zone visée
 - Site web

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23e jour du mois de juin 2021.

Le directeur général et secrétaire-trésorier


Pierre-Luc Nadeau